



10/26 Retrouvez toutes les infos sur www.villesmdn.fr

Béatrice BOUCHAUDY

Édito

Chères Nigelloises, chers Nigellois,



C'est avec un immense plaisir que je vous présente cette nouvelle édition de notre gazette.

Cet été a été riche en émotions : nous avons partagé de magnifiques moments de liesse lors du 13 juillet et de la fête du village. Cette belle énergie se poursuit d'ailleurs avec la création de la nouvelle association "Les Petits Nigellois", que nous accueillons avec joie.

Cependant, la saison a aussi mis en lumière les défis climatiques que nous devons relever. Face à la sécheresse et à la canicule, la municipalité agit : nous vous accompagnons dans

vos démarches de catastrophe naturelle et nous anticipons l'avenir en étudiant l'adaptation thermique de nos bâtiments, à commencer par notre école. Préparer demain, c'est aussi vous guider dans les transitions actuelles, avec le retour du Bus du Numérique et notre accompagnement face à la fin du réseau cuivre.

Maistouscesprojetspournotrevillage ne peuvent s'épanouir sans notre bien le plus précieux : le respect. Face à la montée inacceptable des incivilités (vitesse, bruit, dépôts sauvages), j'en appelle à la responsabilité de chacun. Ne laissons pas l'égoïsme ternir notre tranquillité.

Je suis également particulièrement

fière de vous annoncer que la gestion rigoureuse de notre commune porte ses fruits : la santé de nos finances est excellente ! Cela nous permet d'investir sereinement et de relever les défis de demain tout en protégeant l'argent public.

Enfin, dans ce même esprit d'unité et d'attachement à notre République, je vous invite chaleureusement à nous retrouver le 11 novembre prochain devant le monument aux morts pour notre traditionnelle cérémonie commémorative, un moment essentiel de recueillement et de transmission.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Jean-charles DEMORÉ

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Il y a quelques mois, notre commune a initié une transition vers une communication plus numérique. Notre ambition est claire : réduire notre empreinte écologique en limitant les impressions papier, alléger les coûts de fonctionnement de la commune, et vous garantir une information toujours plus rapide et accessible.

Comment participer à cette démarche ?

Le principe est simple. Il vous suffit de nous communiquer votre adresse email, soit en vous présentant à l'accueil de la mairie, soit en nous écrivant directement. En retour, nous vous remettons un autocollant distinctif à apposer sur votre boîte aux lettres. Celui-ci indiquera à nos distributeurs que vous choisissez de recevoir nos supports municipaux (gazettes, invitations, flyers) exclusivement par voie électronique.

À ce sujet, nous vous remercions pour vos retours constructifs : il nous a été signalé que la première version de cet autocollant peinait à résister à l'épreuve du temps et de la météo. Soyez rassurés, nous travaillons d'ores et déjà sur une nouvelle édition, fabriquée dans des matériaux beaucoup plus résistants aux intempéries !



Jean-charles DEMORÉ

SÉCHERESSE 2026 : DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'été 2026 a été marqué par des épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs qui ont durement éprouvé notre environnement, mais également nos habitations.

Pourquoi nos maisons se fissurent-elles ?

Comme vous le savez peut-être, le sol de notre belle commune de Saint-Martin-de-Nigelles est très argileux. Ce type de terrain présente une particularité géologique : il réagit aux variations d'humidité comme une éponge. Lors des fortes chaleurs, l'eau s'évapore et la terre se rétracte. À l'inverse, au retour des pluies, le sol gonfle. Ce phénomène naturel, appelé "retrait-gonflement des argiles", entraîne des mouvements de terrain souterrains qui peuvent fragiliser les fondations de nos maisons et provoquer l'apparition de fissures parfois impressionnantes sur les murs.

La Mairie se mobilise à vos côtés

Face aux nombreuses inquiétudes qui nous ont été remontées, l'équipe municipale a pris la décision de constituer et de déposer une demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture et du Ministère de

l'Intérieur. Cette démarche est indispensable pour faciliter vos futures démarches d'indemnisation auprès de vos assurances.

Nous avons besoin de vous !

Pour que notre dossier soit le plus solide possible et démontre l'ampleur des dégâts sur notre commune, nous devons recenser un maximum de témoignages.

Si votre domicile a subi des dégradations (fissures intérieures ou extérieures, affaissements) au cours de cette année, nous vous invitons à nous faire parvenir dans les plus brefs délais les éléments suivants :

- **Une déclaration sur l'honneur** (rédigée sur papier libre) précisant vos coordonnées complètes, l'adresse du bien sinistré, ainsi qu'un descriptif précis des dommages que vous avez constatés et la date approximative de leur apparition.

- **Une ou plusieurs photographies** claires de ces fissures et dégradations.

Où envoyer vos documents ?

Par email : contact@villesmdn.fr

Vous pouvez également déposer votre dossier directement à l'accueil de la Mairie.

Ne restez pas seuls face à ces difficultés. Nous mettons tout en œuvre pour soutenir les foyers nigellois impactés et vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier préfectoral.

La demande de reconnaissance ne pourra être faite par la mairie qu'à partir du 01/01/2027.



Le saviez-vous ?

Merci à eux !

Pendant les fortes chaleurs de cet été et face à la sécheresse, des membres de la société de chasse de Saint-Martin-de-Nigelles ont installé des points d'eau vitaux pour la faune sauvage. Un grand merci pour cette initiative solidaire et essentielle à la préservation de notre biodiversité locale !



Alain RIBAUT

NOTRE COMMUNE DOIT S'ADAPTER AUX DÉFIS CLIMATIQUES !

L'épisode de canicule que nous avons traversé cet été a été un révélateur : face aux nouvelles réalités climatiques, l'adaptation de nos bâtiments communaux n'est plus une simple option, mais une véritable nécessité pour notre village.



Nos priorités : Nos enfants et nos aînés

Notre volonté est double. Ils s'agit tout d'abord de garantir à nos enfants des conditions d'apprentissage optimales et sereines à l'école, même lors des fortes chaleurs de la fin du printemps ou de la rentrée. De plus, la solidarité étant au cœur

de notre action, il est de notre devoir de protéger les plus fragiles d'entre nous. Nous devons pouvoir disposer de locaux municipaux rafraîchis, capables d'accueillir les personnes vulnérables lors des alertes météorologiques.

Une démarche réfléchie pour des investissements responsables

L'argent public doit être investi de manière juste et efficace. C'est pourquoi, avant d'engager le moindre chantier, la municipalité a souhaité s'appuyer sur l'expertise d'Eure-et-Loir Ingénierie. Plusieurs rencontres et visites techniques ont déjà eu lieu afin d'établir un diagnostic énergétique et thermique complet de notre patrimoine bâti.

À quoi sert ce diagnostic concrètement ?

Il s'agit de faire un "bilan de santé" de nos bâtiments pour identifier les améliorations les plus pertinentes à mettre en œuvre. Plutôt que des

solutions d'urgence, nous visons des aménagements durables :

Le renforcement de l'isolation (toitures, murs, ouvertures) ;

La modernisation des systèmes de chauffage existants ;

L'intégration de solutions de rafraîchissement passif (stores, végétalisation, ventilation naturelle) pour améliorer le fameux "confort d'été".

Les prochaines étapes

Les conclusions de cette étude approfondie sont attendues d'ici la fin de l'année. Grâce à ces éléments techniques fiables, l'équipe municipale pourra définir une feuille de route claire et prioriser les actions à engager dans les années à venir.

Préparer Saint-Martin-de-Nigelles aux défis de demain, tout en garantissant le bien-être, le confort et la sécurité de chaque habitant, est une responsabilité que nous assumons pleinement.

PRÉVENTION DES INCENDIES : PROTÉGEONS ENSEMBLE NOTRE COMMUNE !

L'été caniculaire que nous venons de traverser appelle à une vigilance accrue. Le risque d'incendie est une réalité à Saint-Martin-de-Nigelles, comme l'a prouvé le récent départ de feu le long de la D4 (limite Nord-Est).

Pourquoi l'entretien de nos chemins est-il vital ?

En cas d'incendie, chaque minute compte. Pour protéger nos vies et nos forêts, les camions de sapeurs-pompiers doivent pouvoir accéder sans encombre aux secteurs boisés et aux habitations isolées. Un chemin obstrué représente un temps précieux perdu par les secours.

La Mairie agit mais nous avons aussi besoin de vous !

La municipalité est pleinement mobilisée et poursuit activement l'entretien de la voirie, des fossés et des chemins communaux pour garantir l'accessibilité de notre territoire. Toutefois, la prévention est une responsabilité partagée. Si vous possédez un terrain proche d'un bois, de haies ou d'espaces naturels, votre rôle est essentiel :

- **Débroussailliez** régulièrement vos parcelles ;
- **Élaguez** les branches basses gênant potentiellement le passage des véhicules de secours ;
- **Évacuez** les végétaux secs, qui

sont de redoutables combustibles ;

- **Maintenez** vos accès et portails dégagés.

Ces gestes simples limitent considérablement la propagation des flammes et facilitent l'action de nos pompiers. Votre vigilance protège nos familles et le patrimoine naturel de notre commune. Restons tous mobilisés !

Jean-François TURPIN

ZOOM SUR LE BUDGET DE NOTRE COMMUNE !

Une exécution budgétaire conforme au rythme de l'année

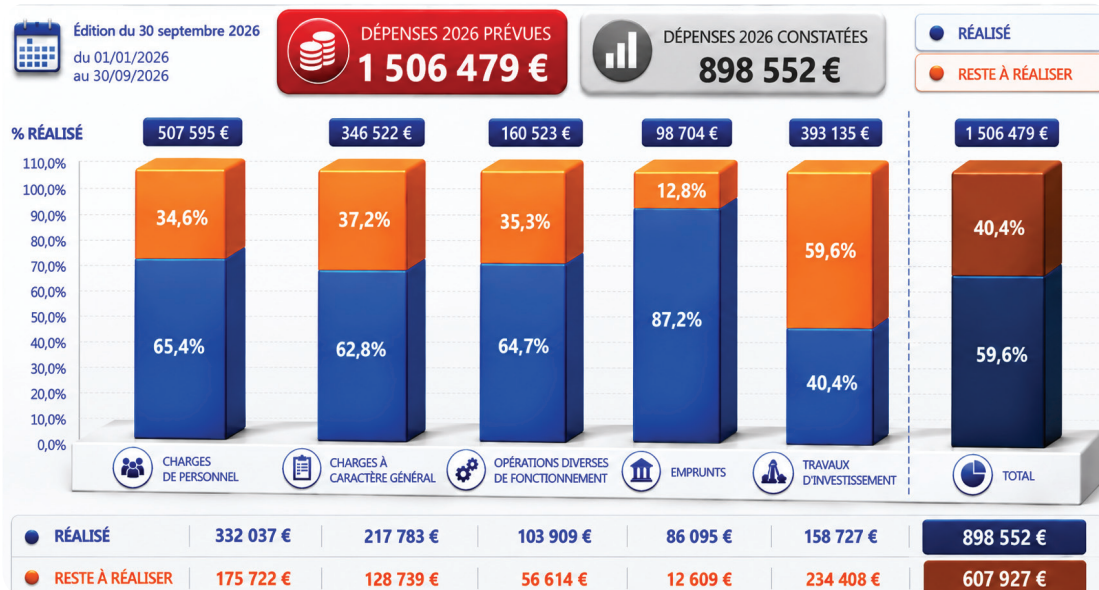
Au **30 septembre 2026**, **59,6 %** des dépenses prévues ont été réalisées, soit près de **899 000 €** sur un budget de **1,51 M€**.

Ce niveau de consommation est cohérent avec le déroulement de l'exercice : les dépenses communales ne sont pas réparties uniformément tout au long de l'année.

Les **charges de personnel** présentent un taux d'exécution de **65,4 %**, tandis que les **charges à caractère général** atteignent **62,8 %**.

Les **opérations diverses de fonctionnement** sont, quant à elles, réalisées à **64,7 %**. Dans un contexte de volatilité du coût de l'énergie, les dépenses de carburant liées aux véhicules communaux ainsi que celles relatives au chauffage des bâtiments font par ailleurs l'objet d'un suivi attentif, afin de maîtriser au mieux leur impact sur le budget.

Les **dépenses d'investissement** restent réalisées à **40,4 %**, ce qui peut notamment s'expliquer par la saisonnalité des travaux, les délais de réalisation et de facturation, ainsi que par le ralentissement traditionnel de la période estivale. À l'inverse, les dépenses liées aux **emprunts** atteignent **87,2 %**, en raison d'échéances concentrées sur le début de l'année.



Côté recettes, **63 % des recettes prévues ont déjà été encaissées**, soit près de **949 000 €**. Les différences observées entre les catégories sont normales : fiscalité, dotations et subventions ne sont pas versées selon le même calendrier. Certaines subventions, notamment celles liées aux investissements, peuvent n'être perçues qu'après la réalisation des travaux et la transmission des justificatifs.



À ce stade, la situation traduit donc principalement le calendrier d'exécution normal du budget communal, avec **59,6 % des dépenses réalisées** contre **63 % des recettes encaissées**. Une vigilance particulière reste portée sur les dépenses énergétiques et, plus largement, sur la maîtrise des charges de fonctionnement.

Jean-Charles DEMORÉ

L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE NOTRE COMMUNE

La municipalité est régulièrement sollicitée par des habitants à la recherche d'artisans, de professionnels de santé ou de services de proximité au sein même de notre village. Pour répondre à cette forte demande et valoriser notre tissu économique, nous lançons la création du premier annuaire officiel des professionnels de la commune.

Ce nouvel outil de mise en relation a pour vocation de recenser l'ensemble des acteurs économiques installés à Saint-Martin-de-Nigelles : artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs et auto-entrepreneurs. L'inscription est totalement gratuite et repose sur le volontariat.

Afin de garantir une visibilité optimale de vos activités, cet annuaire bénéficiera d'une double diffusion :

Une édition papier, imprimée et distribuée une fois par an dans les boîtes aux lettres de tous les foyers nigellois.

Une version numérique, consultable et actualisée en permanence sur le site internet de la mairie.

Si vous exercez votre activité sur la commune et que vous souhaitez y figurer, nous vous invitons à nous transmettre vos informations (nom de l'entreprise, secteur d'activité, adresse, numéro de téléphone et

adresse e-mail ou site web, numéro de SIRET) :

Par courriel : contact@villesmdn.fr

Soutenons ensemble l'économie locale et facilitons le quotidien de nos habitants en privilégiant les savoir-faire de notre territoire.



Catherine RUBIN

FORMATION PSC1

Savoir réagir face à une situation d'urgence peut faire la différence entre la vie et la mort. C'est pourquoi la municipalité a décidé de relancer l'organisation de sessions de formation aux premiers secours (PSC 1). En l'espace d'une seule journée, cette formation accessible à tous vous permet d'acquérir les réflexes vitaux et les gestes qui sauvent en attendant les premiers secours : protéger, alerter, masser, défibriller.

Une nouvelle modalité d'inscription pour garantir la tenue des sessions

Cette initiative municipale, que nous tenions absolument à

renouveler, a malheureusement souffert lors des dernières éditions de nombreux désistements de dernière minute. Ces absences imprévues ont entraîné l'annulation de sessions entières et engendré un coût financier direct pour le budget de la commune.

Afin de pérenniser ce dispositif et d'engager chaque participant, une nouvelle règle d'inscription est mise en place. Il vous sera désormais demandé de fournir deux chèques de 25 € au moment de votre inscription. Le principe est simple : le premier couvre les frais de la formation, et le second fait office de caution. Si vous êtes bien présent le

jour de la formation, ce deuxième chèque vous sera intégralement restitué à l'issue de la journée.

Faites-vous connaître pour ouvrir les prochaines dates !

Les dates exactes des prochaines sessions ne sont pas encore arrêtées. Elles seront programmées en fonction du nombre de personnes intéressées. Si vous souhaitez vous former et obtenir votre certificat PSC 1, nous vous invitons à vous manifester dès aujourd'hui auprès de nos services. Dès que nous aurons constitué un groupe suffisant, nous vous recontacterons pour vous proposer des dates : contact@villesmdn.fr



Dès l'âge de 10 ans et pour tout citoyen sans limite d'âge.

C'est la formation de base des premiers secours. Elle a pour but de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. C'est une formation pratique, avec des mises en situations concrètes.

Programme : La protection, l'alerte, la gestion d'un étouffement, d'une plaie, d'une hémorragie, d'une brûlure, d'un malaise

Durée : 7 heures en continu (le samedi de 8h45 à 17h - pause d'une heure pour le déjeuner)

Prix : 25 Euros par personne grâce à la participation de la mairie.

Jean-Charles DEMORÉ

FIN DU RÉSEAU CUIVRE EN JANVIER 2027 : ÊTES-VOUS À JOUR ?

En janvier 2027, le réseau historique en cuivre (qui permet l'accès à internet par l'ADSL et la téléphonie fixe classique) sera définitivement éteint sur notre commune.

Une lettre d'information a déjà été distribuée aux foyers concernés. Si plusieurs d'entre vous ont anticipé cette transition, d'autres n'ont pas encore fait le nécessaire. Attention : au-delà de cette date, les services basés sur l'ancien réseau seront purement et simplement coupés par les opérateurs !

Que faire pour éviter toute coupure ?

- **Vous avez reçu le courrier :** Contactez rapidement votre opérateur téléphonique (Orange, SFR, Bouygues, Free...) pour organiser le passage de votre ligne à la fibre optique.

- **Vous êtes déjà raccordé à la fibre :** Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

La municipalité est à vos côtés

pour vous accompagner dans ces évolutions technologiques. Si vous avez le moindre doute sur votre situation ou les démarches à suivre, n'hésitez pas à nous solliciter.



Jean-Charles DEMORÉ

RETOUR SUR NOS FESTIVITÉS : DES MOMENTS DE PARTAGE INOUBLIABLES

La vitalité de notre commune repose sur ces moments de rassemblement où toutes les générations se retrouvent. Cet été, Saint-Martin-de-Nigelles a vibré au rythme de deux événements majeurs qui ont rencontré un succès retentissant. L'équipe municipale tenait à revenir sur ces belles réussites qui font la fierté de notre village.

Le Repas Républicain du 13 juillet :

Un véritable succès

Célébrer notre Fête Nationale est une tradition chère à notre République, et vous avez répondu présent ! Vous étiez en effet venus très nombreux pour partager ce grand repas républicain. La convivialité était au rendez-vous, et le plaisir de se retrouver s'est prolongé tard dans la nuit sur la piste de danse. Cet engouement exceptionnel et votre enthousiasme nous touchent profondément : ils

sont pour nous une véritable source de motivation pour continuer à organiser d'autres événements rassembleurs de ce type à l'avenir.



La Fête du Village : Une journée exceptionnelle

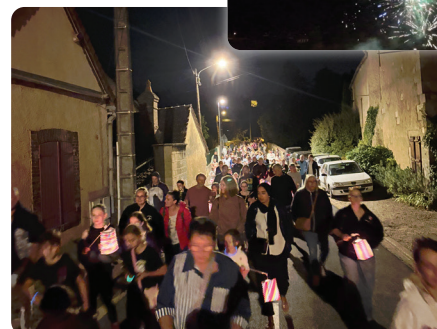
Nous tenons également à adresser nos plus chaleureux remerciements à l'association Nigelles en Fête ! Grâce à une



organisation parfaitement maîtrisée, cette journée a été une réussite totale. Dès le matin et tout au long de la journée, le public est venu en nombre pour participer

avec joie aux nombreuses activités proposées. Ce bel événement familial s'est achevé en beauté, dans le respect de nos traditions locales, avec la classique retraite aux flambeaux suivie d'un magnifique feu d'artifice qui a illuminé le ciel de notre commune.

Un grand merci à tous les bénévoles, aux agents communaux et à vous, chers habitants, d'avoir fait vivre ces événements avec un tel bel état d'esprit



Patricia FIGON

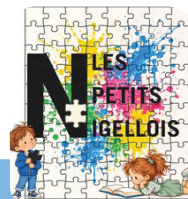
UNE NOUVELLE ASSOCIATION : LES PETITS NIGELLOIS

La municipalité est particulièrement fière de saluer la création de la nouvelle association des parents d'élèves de notre commune : Les Petits Nigellois.

Ouverte aux parents, mais également à l'ensemble des membres de la famille (grands-parents, oncles, tantes), cette structure a pour vocation d'animer la vie locale en proposant des événements dédiés à nos enfants. Son action est essentielle pour tisser des liens de solidarité et de convivialité entre les familles, l'équipe éducative et la commune.

L'objectif principal des Petits Nigellois est de soutenir les projets pédagogiques, les sorties et l'acquisition de matériel pour nos enfants.

Que vous ayez des idées à partager, un peu de temps à consacrer en amont, ou simplement l'envie de prêter main-forte le jour des événements, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Rejoignez cette belle dynamique citoyenne pour soutenir les projets de notre jeunesse !



Président : Natacha LE MAP

Contact :

lespetitsnigellois@gmail.com

Dates à retenir :

31 octobre : Soirée Halloween

11 décembre : Gouter de Noël

Adhésion :

20 € pour l'année

Page Facebook



Jean-Charles DEMORÉ

LE BUS DU NUMÉRIQUE

La municipalité souhaite relancer le projet du "Bus du numérique" pour vous accompagner dans la maîtrise des outils informatiques au quotidien.

Lors de notre précédente tentative, la venue du bus avait malheureusement dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Cependant, le besoin d'accompagnement face aux démarches en ligne et aux nouveaux usages étant bien réel au sein de notre commune, nous tenons à vous proposer une nouvelle opportunité.

Le Bus du numérique est un dispositif de proximité entièrement gratuit qui vient directement à

votre rencontre, au cœur de Saint-Martin-de-Nigelles. À l'intérieur de ce véhicule spécialement aménagé en espace informatique, un formateur qualifié vous accueille pour deux sessions d'apprentissage.

Afin de répondre précisément à vos attentes, cette formation sera personnalisée en fonction des demandes enregistrées au préalable. Que vous souhaitiez apprendre à naviguer sur internet, utiliser une boîte mail, maîtriser une tablette ou effectuer vos démarches administratives, le programme s'adaptera à vos besoins.

Pour organiser cet événement dans les meilleures conditions et garantir la venue du bus cette fois-ci, nous avons besoin de recenser les personnes intéressées.

Si vous souhaitez participer, merci de nous faire part de votre intérêt et de vos besoins spécifiques en nous envoyant un email :

contact@villesmdn.fr

Notre équipe reviendra ensuite vers vous pour construire ensemble l'organisation de ces journées.



Laurence SÉNÉCHAL

RENTREE SCOLAIRE 2026 : UNE NOUVELLE ORGANISATION

La cloche a sonné pour nos écoliers et nous sommes ravis de vous annoncer que cette rentrée 2026 s'est déroulée très sereinement. Cette année, notre école communale accueille 123 élèves (contre 131 l'an passé), répartis au sein de cinq classes :

PS-MS : 17 élèves (Mme Faye Héloïse)
 GS : 24 élèves (Mme Ribaut Christelle)
 CP-CE1 : 27 élèves (Mme Bazemont Christel)
 CE2-CM1 : 28 élèves (Mme Dubuquoi-Lunel Audrey)
 CM1-CM2 : 27 élèves (Mmes Alamome Graziella et Tourneau Sasha)

Une organisation pédagogique adaptée

Afin de gérer au mieux la répartition plus importante d'élèves en classe élémentaire, l'équipe enseignante a mis en place un système de "décloisonnement". Concrètement, chaque début d'après-midi, Mme Faye dispense les cours d'histoire, de géographie et de découverte du monde aux plus grands. Durant ce temps d'enseignement spécifique, la municipalité met à disposition

un agent communal pour prendre en charge les élèves de Moyenne Section lors d'ateliers dédiés.

Du nouveau pour la pause méridienne

Pour offrir un temps de repas et de récréation plus apaisé, l'organisation de la cantine a été repensée. Les services sont désormais regroupés par tranches d'âge : d'abord les maternelles (PS/MS/GS), puis les CP/CE1, et enfin les CE2/CM1/CM2. Pour le confort de nos plus petits, nous avons également investi dans une nouvelle table de cantine parfaitement adaptée à leur taille.



Anticipation des fortes chaleurs

Le bien-être de nos enfants passe aussi par l'adaptation de nos infrastructures face au climat. Un plan canicule a été rédigé, définissant des actions à court

et moyen termes. Ces mesures d'amélioration seront intégrées au budget 2027 afin de nous permettre d'assurer un accueil optimal à l'école, même en cas de températures extrêmes.

Un clin d'œil à nos jeunes collégiens

Enfin, nous profitons de cette rentrée pour saluer nos anciens élèves de CM2. En juin dernier, la municipalité a eu la joie de les réunir dans la salle des mariages de la mairie pour une petite cérémonie de départ. Avant leur grand saut vers le collège, chacun a reçu un diplôme officiel et une clef USB, clôturant ainsi leurs années primaires autour d'un goûter convivial !

Nous souhaitons à tous nos élèves et à l'équipe enseignante une excellente année scolaire



Jean-Charles DEMORÉ

PRÉSIDENTIELLE 2027 : INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter à la présidentielle, il faut être inscrit sur les listes électorales. Depuis le 1er juillet 2026, la date limite est la même pour une inscription en ligne ou en mairie : le sixième vendredi précédant le scrutin. Pour le premier tour du 18 avril 2027, cela correspond au **vendredi 12 mars 2027**.

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire en ligne ou en se rendant dans la mairie de sa commune

d'inscription.

Des exceptions existent pour certaines situations particulières, par exemple un déménagement récent (mutation professionnelle), une acquisition récente de la nationalité française ou de la majorité, ainsi qu'un droit de vote récemment recouvré. Dans ces cas, le délai peut être repoussé jusqu'au dixième jour précédant le premier tour.



elections.interieur.gouv.fr

Jean-Charles DEMORÉ

NOTRE CADRE DE VIE EST MENACÉ PAR LA MONTÉE DES INCIVILITÉS !

Notre commune a toujours été reconnue pour sa tranquillité, son charme et la qualité de son cadre de vie. Pourtant, depuis plusieurs mois, la municipalité est quotidiennement alertée par des habitants excédés. Nous constatons, avec beaucoup d'inquiétude et d'amertume, une recrudescence inacceptable des incivilités sur notre territoire.

Il est de notre devoir de tirer la sonnette d'alarme : le respect d'autrui n'est pas une option, c'est le fondement même de notre vie en société. Ce glissement vers le "chacun pour soi" menace directement notre bien-vivre ensemble.

Nous tenons aujourd'hui à dénoncer fermement ces comportements égoïstes qui empoisonnent le quotidien de notre village :

Nuisances sonores et non-respect du voisinage

Le dimanche doit rester un jour de repos pour tous. Pourtant, les plaintes se multiplient concernant des bruits de voisinage intolérables en dehors des horaires autorisés. Qu'il s'agisse de quelques coups de marteau "rapides" le dimanche après-midi ou, pire, de la coupe de bois à la tronçonneuse du matin au soir, ces agissements témoignent d'un mépris total pour la tranquillité de vos voisins.

Aboiements intempestifs, déjections : la responsabilité des maîtres

Posséder un animal de compagnie est une joie,

mais cela implique de lourdes responsabilités. Nous recevons de trop nombreux signalements concernant des chiens laissés seuls en extérieur toute la journée, dont les aboiements continus épuisent littéralement le voisinage. Un chien qui hurle ou aboie sans cesse de l'aube au crépuscule n'est ni normal ni acceptable. C'est une nuisance sonore majeure pour les riverains et, bien souvent, le signe d'un mal-être de l'animal. Il appartient à chaque propriétaire de prendre les dispositions nécessaires (garde en intérieur, éducation) pour préserver le calme du quartier.

Posséder un animal implique également le devoir de ramasser ses déjections pour maintenir nos trottoirs et espaces verts propres. Nous vous rappelons que l'abandon de déjections canines sur la voie publique est une infraction passible d'une amende forfaitaire pouvant s'élever jusqu'à 135 euros.

Locations temporaires : des dérives inacceptables

Le développement des locations de courte durée (de type Airbnb) sur notre commune ne doit pas se transformer en cauchemar pour les riverains. Nous faisons face à des locataires éphémères souvent bruyants, irrespectueux des règles de stationnement et des poubelles. Nous rappelons fermement aux propriétaires qu'ils sont pleinement responsables du comportement de leurs locataires et des nuisances

qu'ils génèrent.

Sécurité routière : un danger de mort au cœur du village

Plus grave encore, nous constatons un mépris grandissant pour le code de la route. Des panneaux STOP sont délibérément ignorés et des excès de vitesse flagrants sont observés dans nos rues, mettant directement en péril la vie de nos enfants, de nos aînés et de nos animaux. La rue n'est pas un circuit de course.

Dépôts sauvages et propreté

Enfin, comment ne pas s'indigner face aux jets de mégots, de papiers, de canettes, de matelas, wc etc... ou d'ordures directement sur la voirie ou dans nos fossés ? Nos agents communaux ne sont pas là pour ramasser les déchets jetés par la fenêtre des voitures. Ces actes de pollution gratuite dégradent l'image de notre belle commune.

Il en va de la responsabilité de chacun !

La municipalité met tout en œuvre pour entretenir et sécuriser la commune, mais nous ne pouvons pas placer un agent derrière chaque habitant, chaque chien ou chaque visiteur. La civilité ne se décrète pas par arrêté municipal, elle doit être l'affaire de tous, au quotidien.

Nous en appelons à une prise de conscience collective et immédiate.

Retrouvons le bon sens, la courtoisie et le respect qui font l'âme de Saint-Martin-de-Nigelles.



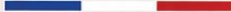


—  —

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

—

EN MÉMOIRE
DE NOS SOLDATS
DE LA GUERRE 1914 - 1918

—  —

La mairie de
St Martin de Nigelles
vous donne rendez-vous
à **10h45**
devant la mairie.

—

La cérémonie sera suivie
d'un verre de l'amitié.



"La Gazette" - Bulletin d'information de Saint Martin de Nigelles
Mairie - 14 Rue Jean Moulin - 28130 SAINT MARTIN DE NIGELLES
Directeur de la publication : Béatrice BOUCHAUDY
Conception et mise en page : Jean-Charles DEMORÉ
Tirage : 700 exemplaires - imprimé par nos soins
ISSN : en cours d'attribution
Ne pas jeter sur la voie publique



LE TRI
+ FACILE

JOURNAL

BAC
DE TRI